Trophée Kart UFOLEP nouvelle AQUITAINE 2025

Règlement PARTICULIER

Article 1: Présentation générale

Sous l'égide de l'UFOLEP, du Comité Régional Nouvelle Aquitaine et des Comités départementaux concernés, le Comité d'Organisation du Trophée organise le seizième Trophée kart UFOLEP NOUVELLE AQUITAINE 2025en collaboration avec les associations sportives de karting d'ESCOURCE, BIGANOS, SAINT GENIS et LESCAR. Les courses comptant pour le classement de ce trophée sont les journées du calendrier 2025 que vous trouverez ci-dessous, elles se déroulent sur les circuits d'ESCOURCE(40), SAINT-GENIS-DE SAINTONGE (17) LESCAR (64) BISCARROSSE (40)

Ce trophée se déroule conformément au règlement national sportif et technique 2025 de l'UFOLEP Kart piste et aux aménagements de ce présent règlement particulier.

Article 2 : Calendrier

Les dates des compétitions comptant pour le classement de ce trophée sont les suivantes :

23 mars SAINT-GEI SAINTONG	NIS DE	08 juin 2025 LESCAR (64)	06 juillet 2025 SAINT- GENIS DE SAINTONGE (17)	
21 septemb	re 2025		01 novembre 2025	
ESCOURC	E (40)		BISCARROSSE (40))	

Article 3: Inscription

Toute personne inscrite à une course ou à un championnat UFOLEP kart Piste doit respecter l'ensemble de la réglementation nationale UFOLEP, le règlement particulier de l'organisateur, l'ensemble des officiels, directeurs de course, commissaires sportifs, commissaires techniques, commissaires de piste, les propriétaires de circuit ainsi que leur infrastructure et l'ensemble des bénévoles. Chaque participant est responsable de ses accompagnateurs et mécanos. Et le cas échéant, peut-être à tout moment sanctionné pour manque de respect. Chaque participant à la possibilité d'envoyer ses remarques directement à cns.kart@ufolep.org boîte mail accessible uniquement par le responsable de la CN kart piste et les membres UFOLEP NATIONAL.

La participation à ce trophée est ouverte aux pilotes licenciés UFOLEP 2024/2025, sous réserve qu'ils s'acquittent, à chaque journée, des droits et engagements fixés par l'organisateur. Les inscriptions se feront à chaque journée, sur le site d'inscription en ligne UFOLEP du club organisateur et sont fixées à 80€ + 5€ pour défraiement des commissaires soit 85€ par épreuve pour toutes les catégories sauf pour la catégorie MINI 45€ + 5€ pour défraiement des commissaires soit 50€. Tout pilote titulaire d'une licence FFSA pourra participer à une compétition UFOLEP, moyennant un surcoût de 20€, lors de l'inscription (il sera assuré par l'UFOLEP pour cette épreuve).

Tout pilote non inscrit cinq jours avant l'épreuve, devra s'acquitter d'une majoration 20€ pour une inscription sur place le samedi avant 18h. Aucun engagement ne sera pris le jour de la course. Chaque pilote sera en possession de sa licence 2024/2025et de la licence du tuteur pour les pilotes mineurs). Toute personne voulant accéder à la pré grille devra être munie d'une licence UFOLEP valide et porteur d'un bracelet (pilote, mécanicien et tuteur).

Article 4 : Catégories*

Catégories	Age minimum	Poids mini du kart avec le pilote
MINI	7 ans (dans l'année)	95 kg
JEUNE	9 ans (dans l'année)	126 kg Groupe 1 129 kg Groupe 2
SPORT 2 TEMPS (numéro commençant par 6)	12 ans	145 kg
SPORT 4 TEMPS	13 ans	160 kg
SPORT 4 TEMPSMASTER (numéro 100 et plus)	32 ans ou poids minimum du pilote 80 kg	175 kg
SUPER	14 ans	158 kg
SUPER MASTER	30 ans ou poids minimum du pilote 80 kg	168 kg
VITESSE	15 ans	175 kg
VITESSE MASTER (numéro 100 et plus)	30 ans ou poids minimum du pilote 80 kg	180 kg
PUISSANCE	15 ans	175 kg

HANDIKART	14 ans	170 kg
117 (170) (171)	1 2 1 41.13	±, 06

^{*}le règlement national concernant le nombre minimum d'engagés sera appliqué

Article 5 : Matériel admis et obligations techniques particulières.

Matériel et la tenue vestimentaire (combinaison, gants et chaussures) en conformité avec le règlement technique UFOLEP Kart Piste National 2024.

Les pilotes se présenteront en pré grille le spoiler du kart dans le siège de celuici (sauf pour les essais chronométrés et la catégorie MINI). La mise en place sur le kart s'effectuera juste avant le départ de la manche. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis. Temps de pluie, mettre en place un LED rouge clignotant (éclairage vélo) positionné derrière le haut dusiège, à récupérer lors de la première compétition auprès de l'organisation (1 seul par pilote sera fourni par l'UFOLEP Nouvelle Aquitaine pour la saison). Contrôle technique : les moteurs des participants seront susceptibles d'être contrôlés à n'importe quel moment de la compétition.

Article 6:

Pneumatiques Marque MAXXIS uniquement, avec codes-barres (obligatoires pour pouvoir participer à ce trophée) pour l'ensemble des catégories 4 temps.

- Catégories MINI, JEUNE : Un train de pneus MAXXIS ROOKIE pour 3 courses.
- Catégorie 4 TEMPS : Un train de pneus MAXXIS SPORT pour 2 courses.
- Catégorie SPORT 2 TEMPS, Un train de pneus VEGA SL4 ou MAXXIS OPTION par course (sauf si joint à la catégorie SUPER, pneus OPTION VEGA ou MAXXIS)
- Catégories SUPER, SUPER MASTER et HANDIKART: Un train de pneus OPTION VEGA ou MAXXIS par course.
- Catégories VITESSE et PUISSANCE : Un train de pneus LECONT LOH ou MAXXIS PRIME par course.

Dans le cas d'une crevaison, seul le pneu crevé sera remplacé, par un pneu d'entraînement, sous le contrôle du commissaire technique.

Pneumatiques pluie : un seul train de pneumatique pluie sera autorisé par journée, pour les catégories ayant droit à l'utilisation de ces pneumatiques.

- Catégories SPORT 2 TEMPS, SUPER, SUPER MASTER, VITESSE et PUISSANCE: MAXXIS MW12 FIA -VEGA W 6 et LECONT LWR

Article 7:

Déroulement des épreuves Les épreuves se dérouleront sous la responsabilité des officiels certifiés FFSA :

- Directeur de course et un ou plusieurs adjoints,
- Commissaires techniques, Commissaires de piste,
- 7.1) Principe de déroulement Les épreuves du Trophée UFOLEP Kart Nouvelle Aquitaine 2025 se déroulent selon le schéma suivant :

Le samedi: Essais libres

Le dimanche : Essais chronométrés > Briefing > Manches qualifications > Préfinales > Finales

Le briefing est une réunion obligatoire, organisée après les essais libres chronométrés par le Directeur de Course pour tous les pilotes engagés dans une épreuve, accompagnés de leur tuteur et le cas échéant de leurs mécaniciens. Cette réunion a pour but de rappeler les points spécifiques du règlement concernant l'épreuve, les règles de sécurité générales ou spécifiques au circuit concerné et d'apporter toutes précisions utiles au bon déroulement de la manifestation. L'horaire de ce briefing sera notifié dans le programme officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

En cas d'incident la procédure SLOW pourra être appliquée si l'incident nécessite l'arrêt de la course au drapeau rouge, alors la position du tour précédent sera validée si au moins 75% de la course a été effectuée, sinon, un nouveau départ sera effectué.

7.2) Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps (8mn) avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.3) Manches qualificatives

Selon le nombre d'engagés, il peut y avoir création de séries. Diviser les concurrents de la catégorie en 2 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste. Les places de départ pour les manches qualificatives seront celles du classement des essais chronométrés.

7.4) Pré-finale et Finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives seront additionnés et permettront d'établir la grille de départ de la pré-finale. Lors des manches qualificatives, les points seront attribués comme suit : 0 point au 1er, 2 points au 2ème, 3 points au 3ème, 4 points au 4ème, 5 points au 5ème, et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé. Les éventuels ex-æquo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés. Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

7.5) Procédure de départ et d'arrivée

a) Le départ des courses

Il sera donné au moyen de feux lumineux si le circuit en est équipé, dans le cas contraire le départ sera donné avec le drapeau national.

- Départ arrêté : MINI, JEUNE et VITESSE
- Départ roulant : HANDIKART, PUISSANCE, SUPER, SUPER MASTER, SPORT 2 TEMPS et SPORT 4 TEMPS

b) L'arrivée des courses

Le signal de fin de course sera donné, par le Directeur de Course à l'aide du drapeau à damiers sur la ligne dès que le kart de tête aura franchi celle-ci.

7.6) Longueur des courses*

CATEGORIES	QUALIFICATIVES		PREFINALE		FINALE	
	SEC	PLUIE	SEC	PLUIE	SEC	PLUIE
MINI	7kms	6kms	10kms	8kms	10kms	8kms
JEUNES	8kms	7kms	12kms	10kms	12kms	10kms
SPORT4 TEMPS	10kms	8kms	17kms	14kms	17kms	14kms
SPORT 2	10kms	8kms	17kms	14kms	17kms	14kms
TEMPS						
SUPER	10kms	8kms	17kms	14kms	17kms	14kms
SUPER MASTER	10kms	8kms	17kms	14kms	17kms	14kms
HANDIKART	10kms	8kms	17kms	14kms	17kms	14kms
VITESSE	10kms	8kms	17kms	14kms	17kms	14kms
PUISSANCE	10kms	8kms	17kms	14kms	17kms	14kms

*pouvant être modifiée par l'organisateur ou le directeur de course le jour de l'épreuve

Article 8 : Classement du Trophée Pilotes

Les pré-finales et les finales de chaque épreuve sont considérés comme des courses à part entière et donneront lieu à l'attribution de points selon le barème défini ci-après. En cas d'ex-æquo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-æquo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera. Un pilote ne prenant pas le départ de la pré-finale ou de la finale ne marquera pas de point dans celle-ci.

Points attribués pour le classement du Trophée UFOLEP NOUVELLE AQUITAINE 2025 : (pilotes licenciés UFOLEP)

Pour le classement final du Trophée, l'ensemble des résultats seront pris en compte, ainsi que l'ensemble des bonus du meilleur tour des essais chronométrés et du meilleur tour en course (finale).

-	-	11 ^{ème} 11pts	•
		12 ^{ème} 10pts	
		13 ^{ème} 9pts	
		14 ^{ème} 8pts	
5 ^{ème} 17pts	10 ^{ème} 12pts	15 ^{ème} 7pts	20 ^{ème} 2pts

Tous les autres concurrents classés auront 1 point et un pilote non partant 0 point.

Meilleur tour des essais chronométrés 1 point de bonus et meilleur tour en course (finale) 1 point de bonus.

Tous les pilotes UFOLEP ayant participé à une course du Trophée 2025 seront classés.

Article 9 : Classement du Trophée Associations

Un classement annuel «Associations» qui tiendra compte, des résultats et de la participation des pilotes des clubs, sur l'ensemble du Trophée 2025, donnera lieu à l'attribution d'un trophée qui sera remis en jeu chaque année. Trophée attribué lors de la soirée de la remise des prix à la fin de l'année 2025.

Article 10 : Pénalités

Le choix des pénalités sportives relève uniquement du Directeur de Course. Pendant le déroulement de la course.et du Jury de la course sur réclamation ou problèmes divers.

Un avertissement peut être attribué aux pilotes dès les essais libres. La liste des pénalités est consultable sur le site du trophée : www.kart-ufolep-aquitaine.fr trophée kart UFOLEP nouvelle AQUITAINE

Article 10.1: Réclamations

Les réclamations <u>sur les pénalités</u> autres que celles infligées par le Directeur de Course, devront être adressées à l'organisateur du Trophée par courrier recommandé sous 48 heures accompagnées d'un chèque de caution de sept cents euros.

Article 11: Récompenses

Les récompenses seront offertes par l'ensemble des clubs participants à l'organisation de ce trophée et les partenaires avec l'obligation de récompenser l'ensemble des pilotes des catégories MINI et JEUNE à chaque compétition.

Une dotation de lots sera tirée au sort pour les pilotes UFOLEP, lors de la soirée de la remise des prix qui aura lieu à la fin de l'année 2025, dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Article 12 : Esprit de convivialité

Ces compétitions sont organisées dans le cadre de l'UFOLEP, fédération sportive affinitaire, et avec son esprit. Chaque participant (pilote, mécanicien, accompagnant...) se doit de respecter le principe d'une compétition amicale et désintéressée en s'efforçant de faire sienne la devise de l'UFOLEP : « Tous les sports autrement ».

Article 13 : Cas de force majeure

L'organisateur de l'épreuve et le Comité d'organisation du Trophée, en relation avec le Directeur de course et le jury de la course, sont autorisés, en cas de force majeure à prendre les dispositions utiles pour le bon déroulement de l'épreuve.

Article 14: Respect de l'environnement

Ensemble, protégeons notre environnement.

Chaque pilote doit se sentir concerné par l'environnement. Il en va de l'avenir de notre discipline. C'est pour cela que nous transmettons aux pilotes et mécaniciens ces quelques lignes de conduites environnementales.

14.1) Les obligations

Les pilotes sont responsables de leurs déchets.

- Chaque pilote, dans le paddock, devra être muni **d'un extincteur d'une** capacité minimale de 6 kg et conçu pour combattre un incendie d'hydrocarbure, - Tapis de sol absorbant sous le kart (190 x150 minimum),

- Le nettoyage du kart doit être fait à l'endroit prévu à cet effet ou récupération des liquides de nettoyage (bac de récupération, etc....),
- Recyclage des pneumatiques : modalités à voir auprès du manufacturier, ou du vendeur.
- 14.2) Les petits gestes qui changent tout...
- Tout déplacement des karts sur chariot devra se faire moteur arrêté. Silence moteur pendant la pause déjeuné prévue dans les horaires de l'épreuve,
- Surveillance des silencieux d'échappement et d'admission (cf. Réglementation Karting 2025),
- Réglage du moteur pour éviter les nuisances olfactives,
- Récupération de tous les déchets liquides (fûts d'essence, bidons d'huile, etc....),
- Utilisation des sacs poubelle mis à disposition pour les déchets ménagers ou en demander à l'organisateur,
- Tri sélectif s'il est appliqué sur le circuit,
- Utilisation des conteneurs à déchets,
- Le gestionnaire du circuit recevant une épreuve du Trophée UFOLEP Nouvelle Aquitaine 2025, se réserve le droit de demander <u>la disqualification</u> d'un concurrent auprès de la Direction de Course en cas d'infraction environnementale.

Article 15 : Droits à l'image Tous les pilotes participants au Trophée UFOLEP Nouvelle Aquitaine 2025 autorisent l'utilisation de leur image.